

## DEMANDE D'OUVERTURE DE DOSSIER POUR PROJET COLLECTIF : LOTISSEMENT / IMMEUBLE ...

COMMUNE : .....

### LE DEMANDEUR

NOM (ou société) : ..... Prénom : .....

Adresse actuelle : .....

CP : ..... Ville : .....

Pays : .....

Numéro de téléphone : ..... et / ou .....

Adresse courrier électronique : .....

Cette adresse sera l'adresse utilisée pour toutes les correspondances (convocation visite, envoi de devis etc ...)

### LE PROJET

n° de Permis de Construire ou d'Aménager : .....

Points de  
Référence des  
Mesures / Points  
de Livraison  
( = PRM / PDL ) :

	Nb de PRM (PDL)	Puissance	Destination
<i>Exemple</i>	<i>7</i>	<i>12</i>	<i>Logements</i>
<i>Exemple</i>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>Services généraux</i>

Production envisagée ?  oui      puissance maximale ..... kWc      surface ..... m<sup>2</sup>  
 non

Date de mise en service souhaitée : .....

### LES DOCUMENTS A JOINDRE POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER

- Plan de situation       Plan parcellaire  
 Arrêté de l'autorisation d'urbanisme

Signature :

### SIGNATURE

Fait le : ..... A : .....

### LA CHRONOLOGIE DU DOSSIER

Après avoir été complété, ce formulaire de demande d'ouverture de dossier est à retourner à Territoire d'énergie Drôme - SDED accompagné des documents nécessaires.

Territoire d'énergie Drôme - SDED lancera une étude basée sur un tracé techniquement et administrativement réalisable.

Après retour de l'étude et des conventions de passage, un devis sera adressé par Territoire d'énergie Drôme - SDED au demandeur.

Un acompte correspondant à 30% du montant des travaux TTC sera alors demandé pour le lancement des travaux. Il conviendra d'adresser à Territoire d'énergie Drôme - SDED le document « bon pour accord ». La Paierie Départementale de la Drôme transmettra au demandeur un titre de recette.

Le délai de réalisation des travaux est généralement de l'ordre de 6 mois à compter du versement de l'acompte ou de l'accord du projet.

Le solde de l'opération devra être réglé après la réception du titre de recette de la Paierie Départementale de la Drôme.

Le réseau électrique créé est un réseau public qui pourra donner lieu à des raccordements ultérieurs sans que le demandeur puisse se prévaloir d'une compensation financière.